



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2024

N°2024-10-03

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 074-217402296-20241003-PV20241003-DE



Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Assiste : Stéphanie BONNET-BESSON (Intérim du Directeur général des services)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il souhaite proposer le rajout de 3 points à l'ordre du jour.

- Modification d'un poste de Technicien Territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein.
- Passation d'un contrat PEC pour un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Parcours emploi compétences
- Autorisation de signature de la convention de subvention FDIS 51ème tranche (Fond Départemental d'Investissements Structurants), pour la reconstruction du terrain de football.

L'ensemble du conseil municipal approuve et autorise le rajout des 3 points à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du 04 Septembre 2024

Approuvé à l'unanimité.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Madame Natasha LAVY.

3 - Information, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales

Néant.

4 – Délégation de signature à M. le Maire

Néant.

5 – Autorisation du prêt de puzzle par la bibliothèque Le balcon

Monsieur le Maire présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6 – Ouverture d'un compte prêt

Monsieur le Maire présente la délibération et demande à M. Steve BONNARD, adjoint aux finances, de préciser les modalités.

Il informe les conseillers municipaux qu'il est possible pour la commune d'ouvrir un compte à terme dans le cadre la cession des parcelles cadastrées section C n°3732, C n°3728 et C n°3737, pour un montant total de 2 761 566 €, au profit d'Annemasse les Voirons-Agglomération.

Il présente les 3 lignes de dépôt à terme. Il est demandé de vérifier le montant annuel dans le tableau alors qu'ils doivent être proratisés selon la durée. Suite à une question, M. Steve BONNARD précise que les intérêts du compte à terme ne peuvent être remplacés sur celui-ci mais utilisés chaque année dans le budget.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7 – Reprise monte-escaliers situé 558, route de la Vy de l'Eau

Monsieur le Maire présente la délibération. La commune n'ayant pas l'utilité de garder le monte escalier situé dans la maison – 558, route de la Vy de l'Eau – léguée à la commune. La société ayant posé celui-ci nous propose de le déposer et de le reprendre pour un montant de 550 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 – Modification d'un poste de Technicien Territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein.

Monsieur le Maire demande à Mme. Pascale BURNIER, adjointe au personnel, de présenter la délibération. Dans le cadre de la reconduction du poste d'agent de la bibliothèque sur les missions d'accompagnement des différents publics sur les accès numériques et l'encadrement des agents et bénévoles de la bibliothèque, il est nécessaire que nous ayons un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, ouvert dans le tableau des effectifs. A ce jour, il n'y en a plus. En revanche, il y a 4 postes de techniciens ouverts alors que 2 sont occupés. C'est pourquoi, il est proposé de modifier l'un des postes de Technicien Territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9 – Passation d'un contrat PEC pour un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Parcours emploi compétences

Monsieur le Maire demande à Mme. Pascale BURNIER, adjointe au personnel, de présenter la délibération. Etant nécessaire de recruter un adjoint d'animation, à temps plein, en remplacement d'un contrat d'apprentissage afin d'assurer la continuité du service et la sécurité du public accueilli au pôle éducation, il est proposé de créer un emploi dans les conditions du dispositif Parcours Emploi Compétences, à compter du 14 octobre 2024. Ce dispositif est un contrat aidé à hauteur de 65% par l'Etat et le salaire est fixé au SMIC.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10 - Autorisation de signature de la convention de subvention FDIS 51ème tranche (Fond Départemental d'Investissements Structurants), pour la reconstruction du terrain de football.

Monsieur le Maire présente la délibération et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de subvention du Département et tout autre acte ou document s'y afférant, afin de pouvoir percevoir les 300 000 € accordé par la commission permanente.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 - Porter à connaissance au Conseil Municipal

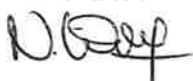
Néant.

9 - Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Madame la Secrétaire de Séance
Natasha LAVY




Monsieur le Maire
Gaël DOUBLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 21

OBJET : 8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
8.9 Culture

Délibération n°2024-10-01

Objet : Autorisation du prêt de puzzle par la bibliothèque Le Balcon de Saint-Cergues.

Vu que le puzzle participatif rencontre un certain succès auprès du public et qu'il est depuis 2023 intégré au programme d'animations de la bibliothèque ;

Vu qu'il s'adresse à un public large et hétéroclite et propose une alternative aux jeux vidéo basées sur la patience, la concentration et l'organisation.

Vu qu'il constitue un passe-temps ludique, susceptible de favoriser dans certains cas les liens intra-familiaux et intergénérationnels.

Que certaines familles s'empêchent une dépense pour un objet qui souvent n'est utilisé qu'une fois et une fois achevé pose un problème de stockage.

Il est proposé que la bibliothèque Le balcon puisse prêter des puzzles selon les mêmes modalités déjà établies dans le cadre de l'emprunt de documents du réseau intermède : Qui

sont essentiellement pour les jeux de société - emprunt et retour dans la bibliothèque propriétaire, pas de trajet en navette et un tarif de remplacement des jeux de société de 20€ ou son remplacement à l'identique en cas de perte ou détérioration sachant que le remplacement est toujours privilégié.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE la bibliothèque Le balcon au prêt de puzzles selon les mêmes modalités déjà établies dans le cadre de l'emprunt de documents du réseau intermède : Qui sont essentiellement pour les jeux de société - emprunt et retour dans la bibliothèque propriétaire, pas de trajet en navette et un tarif de remplacement des jeux de société de 20€ ou son remplacement à l'identique en cas de perte ou détérioration sachant que le remplacement est toujours privilégié.

AINSI FAIT ET DELIBERE

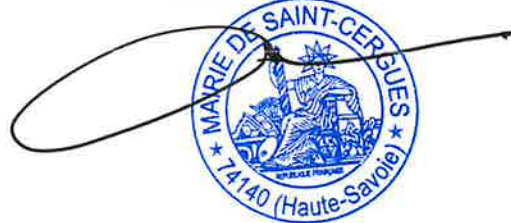
Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois le

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 21

OBJET : **7. FINANCES LOCALES**
 7.1 Décisions budgétaires
 7.1.5 Autres

Délibération n°2024-10-02

Objet : ouverture d'un compte à terme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le décret n°2004-668 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôts de leurs fonds disponibles auprès de l'état, qui ne verse pas d'intérêts ;

Considérant que toutefois, les articles L.1618-1 et L.1618-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent :

- 1° de libéralités,
- 2° de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières,

- 3° d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité,
- 4° de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi ;

Considérant que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'un compte à termes auprès du Trésor public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à termes) ;
- Acquisition de Bons du Trésor à taux fixe (BTF) ;
- Souscription de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) composées exclusivement de titres émis ou garantis par l'Etat en Euro ;

Considérant que les durées de placements sont proposées au choix de la collectivité et sont fonction des produits souscrits ;

Considérant que l'ensemble de ces produits de placement est donc à court terme, allant de 1 mois à 12 mois ;

Considérant que concernant les comptes à terme, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'agence France trésor ;

Considérant que lors de la souscription, la collectivité connaîtra donc de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance ;

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la Commune, suite à des cessions, le recours à des produits de placement financiers permettrait de générer des produits financiers ;

Considérant la délibération n°2022-04-09, en date du 07 avril 2022, approuvant la cession des parcelles cadastrées section C n°3732, C n°3728 et C n°3737, pour un montant total de 2 761 566 €, au profit d'Annemasse les Voirons-Agglomération.

Il est proposé que la commune de Saint-Cergues place 1 500 000 €, issus de la cession des parcelles cadastrées section C n°3732, C n°3728 et C n°3737, sur un compte à terme auprès du Trésor public, selon les taux applicables au 5 septembre 2024, selon la modalité suivante :

	Dépôts €	Durée	Taux de comptes nominal à termes	Intérêts €
	1 000 000	8 mois	3,34	22 266,66
	300 000	3 mois	3,56	2 670
	200 000	6 mois	3,66	3 660
Total	1 500 000			28 596,66

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le placement d'un montant d'1 500 000 €, selon les taux applicables au 5 septembre 2024, selon les modalités suivantes :

	Dépôts €	Durée	Taux de comptes nominal à termes	Intérêts €
	1 000 000	8 mois	3,34	22 266,66
	300 000	3 mois	3,56	2 670
	200 000	6 mois	3,66	3 660
Total	1 500 000			28 596,66

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 074-217402296-20241003-20241002-DE

S²LO

L'origine des fonds est issue de la cession des parcelles cadastrées section C n°3732, C n°3728 et C n°3737, au profit d'Annemasse les Voirons-Agglomération.

Les recettes occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois le

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum** : 13 **Présents et représentés** : 21

OBJET : **7. FINANCES**
 7.10 Divers

Délibération n°2024-10-03

Objet : Reprise monte-escaliers situé 558, route de la Vy de l'Eau

Considérant que la commune n'a pas l'utilité du monte-escaliers situé dans la maison 558, route de la Vy de l'Eau,

Considérant que la société STANNAH propose une reprise de l'équipement pour un montant total de cinq cent cinquante euros (550,00 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

**APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la reprise du monte-escaliers situé 558, route de la Vy de l'Eau pour un montant total de cinq cent cinquante euros (550,00 €).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE que la recette occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET



MAIRIE DE SAINT-CERQUES
14140 (Haute-Savoie)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Multimédia, sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 21

OBJET : **4. FONCTION PUBLIQUE**
 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Délibération n°2024-10-04

Objet : Délibération portant modification d'un poste de Technicien Territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53 susvisés les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier un poste de Technicien territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein, afin d'accompagner les différents publics sur les accès numériques et l'encadrements des agents.

Le Maire informe l'assemblée :

La modification d'un poste de Technicien territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein, afin d'accompagner les différends publics sur les accès numériques et l'encadrements des agents.

La durée hebdomadaire de service sera de 1607 heures annualisée,

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification d'un poste de Technicien territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein, afin d'accompagner les différends publics sur les accès numériques et l'encadrements des agents.

L'Agent nommé sur ce poste de Rédacteur percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi créé,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la modification d'un poste de Technicien territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein, afin d'accompagner les différends publics sur les accès numériques et l'encadrements des agents..

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la modification d'un poste de Technicien territorial de catégorie B, à temps plein, en un poste de Rédacteur Territorial de catégorie B, à temps plein, afin d'accompagner les différends publics sur les accès numériques et l'encadrements des agents.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 octobre 2024, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 21

OBJET : **8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**
 8.6 Emploi, formation professionnelle

Délibération n°2024-10-05

Objet : Passation d'un contrat PEC pour un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
Parcours emploi compétences

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter à plein temps un adjoint d'animation en remplacement d'un contrat d'apprentissage afin d'assurer la continuité de service ainsi que la sécurité du public accueilli,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 18 octobre 2021

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

3
/

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 074-217402296-20241003-20241005-DE

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

M. le Maire propose donc de s'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'autoriser la passation d'un contrat PEC pour un poste d'adjoint d'animation à compter du 15/10/2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (*annualisation du temps de travail*)
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail avec une aide de 65%.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis au contrôle de légalité

Publié ou notifié le

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Natasha LAVY

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, , Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Aurélie MARCHAND, Lucile COTTY, Jean COMBETTE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc PEUTET représenté par Danielle COTTET, Gabriel LYONNET représenté par Catherine MOUCHET, Kris AILLAUD représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR, représentée par Jean COMBETTE, Jérôme LAYAT représenté par Pascale BURNIER.

Absents excusés : Messieurs, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, David BOZON, Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 25 **Quorum :** 13 **Présents et représentés :** 21

OBJET : **7. FINANCES**
 7.5 Subventions
 7.5.1 Demandes de subventions

Délibération n°2024-10-6

Objet : Autorisation de signature de la convention de subvention FDIS 51^{ème} tranche (Fond Départemental d'Investissements Structurants), pour la reconstruction du terrain de football.

Vu la demande de subvention faite auprès du Département, dans le cadre du FDIS lors de la 51^{ème} tranche ;

Vu la décision du Président du Département et de la Commission permanente du 25/03/2024 de nous octroyer 300 000 € ;

Le Département nous a communiqué une convention de subvention mentionnant, en outre, l'octroi de 300 000 € dans le cadre de la reconstruction d'un terrain de football, suite à la démolition de l'ancien qui se situait sur l'emprise du nouveau collège de Saint-Cergues ;

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention de subvention afin de percevoir ladite subvention de 300 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de subvention pour l'octroi d'un montant de 300 000 €, dans le cadre du FDIS 51 -ème tranche pour la reconstruction d'un terrain de football ainsi que tout autre acte ou document s'y afférant.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Natasha LAVY



Le Maire,
Gabriel DOUBLET



MAIRIE DE SAINT-CERGUES
14140 (Haute-Savoie)